



SERVICE AUX PROFESSIONS

Actions de prévention pour le bien-être au travail

Vous souhaitez mettre en place un plan de promotion du bien-être au sein de votre entreprise ?

Comment aider un salarié à surmonter diverses situations de mal-être au travail ?

Comment faire face à un événement traumatique soudain qui bouleverse vos salariés ?

La Direction Médicale d'Audiens met à votre disposition son expertise sur la politique d'accompagnement globale des salariés.

★ DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Nombreux sont les facteurs qui peuvent avoir des conséquences sur la santé des salariés et se traduire par un désengagement au travail, un absentéisme accru ou des relations conflictuelles entre collaborateurs... Les troubles peuvent, dans des cas extrêmes dégénérer en incidents graves.

La Direction Médicale vous propose une démarche préventive :

- réalisation d'un état des lieux,
- accompagnement à l'analyse d'indicateurs relatifs à la santé des collaborateurs (AT, MP, etc.),
- réunions collectives de sensibilisation,
- suivi individuel, y compris suivi téléphonique.

Tarifs **Sur site 500€ HT** pour une conférence de sensibilisation générale (durée : 2h).
Les autres prestations sont définies sur-mesure avec vous.

★ ACCOMPAGNEMENT D'UN ÉVÉNEMENT TRAUMATIQUE ET/OU ACTES DITS ABUSIFS EN MILIEU PROFESSIONNEL

Audiens développe un programme de prévention, incluant des séances de sensibilisation, d'informations et d'aide psychologique, qui respecte la confidentialité.

■ Un événement extrême, inhabituel ou inattendu (décès brutal, accident grave, agression), peut entraîner un traumatisme important chez un ou plusieurs de vos salariés. Gérer ce traumatisme, en permettant notamment aux collaborateurs de s'exprimer à ce sujet tout en sachant répondre à leurs réactions, est une alternative essentielle.

■ Dans des situations d'actes dits abusifs en milieu de travail, les psychologues experts évalueront la situation au cas par cas, et ce, en toute confidentialité, pour permettre aux salariés d'avoir toutes les informations nécessaires.

Un psychologue clinicien de La Direction Médicale peut assurer une prise en charge sous 72 heures ouvrées autour de deux axes :

- Pour vos salariés :
 - mise en place de groupes de parole
 - organisation de soutiens collectifs ou individuels
 - suivi individuel des salariés qui le souhaitent avec un rendez-vous et un suivi téléphonique personnalisé (3 entretiens téléphoniques)
- Pour les managers :
 - appui à l'équipe de direction ou de gestion de « crise »

Tarifs **Sur site 500€ HT** pour un accompagnement collectif en entreprise (durée : 2h).
Suivi individuel 400€ HT par salarié

Contact

Isabelle BOUVET

07 87 75 53 70

soutienpsy@audiens.org